

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA ROCHELLE

AU SERVICE
DES HOMMES
ET DU TERRITOIRE

PRÉSENTATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA ROCHELLE

SOMMAIRE

- 03 Édito du Maire & Introduction
- 04 & 05 Services du CCAS de La Rochelle
- 06 Action sociale
- 07 Personnes âgées
- 08 Services d'aide à domicile
- 09 CLIC / Service des retraités - Pôle handicap - Programme de réussite éducative
- 10 & 11 Services ressources
- 12 Aspects financiers
- 13 Analyse des Besoins Sociaux (ABS)
- 14 Conseil d'administration du CCAS de La Rochelle
- 15 Organigramme général du CCAS
- 16 & 17 Contacts & Etablissements
- 18 Charte des valeurs communes du CCAS (extraits)



ÉDITO

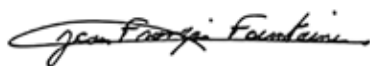
« L'histoire de La Rochelle a toujours été marquée par la solidarité entre ses habitants et une volonté d'innover très présente dans le domaine social. Nous pouvons nous réjouir de posséder à La Rochelle un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dynamique animé par des équipes de professionnels motivés entièrement à votre service.



Jean-François
Fountaine

Cet outil essentiel dont un rochelais sur trois bénéficie permet de protéger les plus vulnérables et participe au maintien de la cohésion sociale et préserve la mixité sociale. Il intervient au quotidien dans des domaines aussi importants que le logement, la politique tarifaire pour l'accès aux services municipaux, le soutien aux associations et aux actions développées notamment en direction des seniors et des personnes en situation d'exclusion sociale.

Je peux vous assurer que le personnel du CCAS est quotidiennement au service des Rochelais pour répondre au plus près des préoccupations et des attentes de chacun. »



Maire de La Rochelle,
Président du CCAS de La Rochelle

INTRODUCTION

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est le porteur essentiel de la politique sociale de la Ville de La Rochelle. Il répond aux attentes des usagers rochelais en proposant une réponse adaptée à toutes les situations qui relèvent du domaine social.

Les interventions du CCAS de La Rochelle se concrétisent par l'accueil des personnes âgées au sein de cinq établissements (dont un en cours de rénovation) offrant un hébergement et des services de qualité, le maintien des personnes âgées à domicile grâce à des dispositifs dédiés et le soutien aux personnes les plus défavorisées par l'action de services sociaux.

Si l'aide aux publics en difficulté constitue l'axe prioritaire des actions menées par le CCAS, le champ de son intervention a évolué au cours du temps. Des services offerts aux personnes âgées en passant par les déclinaisons d'action sociale ou par l'aide apportée aux personnes handicapées, les services du CCAS déploient désormais de nombreux dispositifs et mobilisent des effectifs compétents au service d'un large public rochelais.

Le CCAS occupe une place prépondérante dans l'administration communale. Il se distingue des autres services municipaux en s'appuyant sur son propre conseil d'administration composé pour une moitié d'élus municipaux et pour l'autre moitié de personnes qualifiées, représentantes des associations investies dans le champ social et nommées par le Maire. Ce conseil d'administration, présidé par le Maire et animé par une vice-présidente, détermine en étroite collaboration avec la municipalité ses grandes orientations et ses priorités.

Le CCAS emploie près de 500 personnes qui interviennent quotidiennement au service des Rochelais. Il se place ainsi parmi les entités administratives les plus importantes du département.

La participation de certains usagers et la dotation versée par la Ville de La Rochelle constituent l'essentiel de ses ressources. D'autres partenaires et institutions comme le Conseil général de la Charente Maritime, l'Agence régionale de santé et les caisses de retraite contribuent, à une échelle moins importante, à son action.

Entouré d'une équipe de cadres, responsables de différents secteurs d'activités et des services ressources, Julien Dion, Directeur général des services, dirige le CCAS depuis septembre 2012 (voir Organigramme page 15).

SERVICES DU CCAS de la Rochelle

ACTION SOCIALE

Le CCAS répond à la demande des usagers en difficulté en déployant des dispositifs d'action sociale qui constituent le cœur de son intervention auprès des Rochelais.

Le **service des Interventions sociales** aide les personnes âgées ou en situation de handicap à accéder aux aides sociales légales dont l'attribution relève de la compétence du Conseil Général. Il décide également de l'attribution des aides facultatives qui permettent aux demandeurs de bénéficier d'un soutien financier dans la gestion de leur vie quotidienne.

Le **service Insertion et accompagnement social** met en place, à l'issue du travail d'orientation d'un travailleur social en charge des dossiers personnels des usagers, des dispositifs d'attribution de logements, d'aide aux jeunes de 18 à 25 ans, d'accompagnement des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa) et des personnes bénéficiant du soutien de l'Action éducative budgétaire (AEB).

PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)

Le **Programme de réussite éducative (PRE)** mis en place à La Rochelle compte parmi les 530 dispositifs déployés partout en France. Le CCAS de La Rochelle gère le dispositif localement dans le cadre d'une convention signée avec l'Agence nationale pour la Cohésion sociale représentée par la préfecture du Département. Il mène des actions auprès des enfants de 2 à 16 ans scolarisés et/ou habitant dans les quartiers prioritaires.

ÉTABLISSEMENTS POUR PERSONNES ÂGÉES

Le CCAS propose des solutions d'hébergement permanent réservées aux personnes âgées de La Rochelle. Il gère, dans le cadre de ce service public dédié, cinq établissements – **EHPA** (Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées) ou foyer logement et **EHPAD** (Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) – répartis sur tout le territoire communal offrant un total de **348 places** dont 10 réservées à un hébergement temporaire (cf. page 7). Ces établissements bénéficient de la présence d'un personnel disponible et qualifié, et offrent des prestations de qualité tant pour l'hébergement que pour les services rendus aux résidents.



EHPAD de Port neuf



EHPAD du Champ de Mars

MAINTIEN À DOMICILE

Le CCAS propose des services d'aide à domicile, de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et de Télésolidarité permettant aux personnes âgées de demeurer dans leur lieu de vie habituel en bénéficiant d'un soutien pour accomplir les actes de la vie quotidienne, bénéficier de soins médicaux et être secourus en cas d'urgence.

Le **Service d'aide à domicile** prévoit l'intervention d'auxiliaires de vie et d'aides à domicile qui soutiennent les usagers malades, âgés ou handicapés dans les activités de la vie quotidienne (tâches ménagères ou domestiques).

Les aides soignants du Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) assurent à domicile des interventions (pansements, injections...) auprès de personnes âgées et handicapées prescrites par le médecin et prises en charge par la Caisse d'assurance maladie.

Le **Service de Télésolidarité** propose un système d'appel d'urgence (médaillon) qui permet d'entrer en conversation directe avec un conseiller d'assistance. En cas de problème et après signalement, l'utilisateur peut recevoir une réponse spécifique et un secours dans les meilleurs délais (mise en relation avec les proches, un médecin traitant, le SAMU ou les pompiers).

CLIC ET SERVICE DES RETRAITÉS

Le **CLIC** (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique) est un lieu d'écoute, d'information et d'orientation destiné aux personnes de plus de 60 ans et à leur entourage. Il apporte un soutien dans les démarches et coordonne les aides et services facilitant le soutien à domicile (services à domicile, aides financières...). Il informe également sur les structures d'accueil de jour, d'hébergement temporaire ou permanent.

Le **Service des retraités** propose toute l'année des actions pour favoriser le lien social et rompre l'isolement ou la solitude des personnes retraitées. Il met en œuvre des ateliers de prévention et un programme de loisirs.



Accueil du CLIC - rue Bletterie



POINT INFORMATION HANDICAP

Le **Point Information Handicap** du CCAS propose, en lien avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), un dispositif d'accompagnement individuel destiné aux personnes en situation de handicap dans tous les actes de la vie quotidienne prévoyant en particulier une aide au déplacement par le transport urbain.

ACTION SOCIALE

LE CCAS, ACTEUR ESSENTIEL DE L'ACTION SOCIALE

.....

Le CCAS inscrit sa mission de service public dans une politique sociale propre à la Ville de La Rochelle qui place l'action sociale au centre des préoccupations de la collectivité.

.....

Le CCAS de La Rochelle a structuré sa filière action sociale en deux services : Interventions sociales et Insertion et Accompagnement social afin de répondre au mieux aux besoins des Rochelais en difficulté. Chaque usager se présentant sur flux au CCAS est immédiatement orienté vers un travailleur social qui va évaluer l'urgence de sa situation et favoriser la mise en œuvre d'aides immédiates, de dispositifs de droit commun ou d'aides spécifiques.

AIDES SOCIALES LÉGALES ACCORDÉES PAR LE SERVICE DES INTERVENTIONS SOCIALES

- > constitution des dossiers d'APA (Aide personnalisée à l'autonomie)
- > demandes d'ASPA (Allocation de solidarité aux personnes âgées)
- > prise en charge des frais de placement en établissement ou en famille d'accueil pour les personnes âgées
- > prise en charge des frais de placement en établissement, en foyer occupationnel (ESAT, foyer de vie) ou en famille d'accueil pour les personnes handicapées
- > prises en charge des frais de repas en foyer-restaurant ou par un service de portage à domicile.
- > constitution des dossiers de demandes d'aides financières à la Ligue nationale contre le cancer.
- > **1250 dossiers** d'aides légales par an.

AIDES FACULTATIVES ACCORDÉES PAR LE SERVICE DES INTERVENTIONS SOCIALES EN COMPLÉMENT DES AIDES SOCIALES LÉGALES

- > **Aides aux enfants :**
 - aides liées à la scolarité (financement de la restauration scolaire, de voyages et de sorties...);
 - aides aux loisirs (financement d'activités sportives et culturelles, du Passeport Loisirs Jeunesse...)
 - représentant plus de **537 800 €** en 2013
- > **Aides aux familles :**
 - aides financières pour subvenir aux besoins primaires (alimentation, santé, logement...)
 - attribution des cartes de la Banque alimentaire
 - représentant plus de **561 500 €** en 2013
- > **Aides aux personnes âgées de plus de 60 ans et aux personnes handicapées :**
 - allocations permettant de faire face à une dépense exceptionnelle de la vie quotidienne et/ou une charge supplémentaire liée à une perte d'autonomie
 - secours financier pour le règlement d'une mutuelle pour favoriser le maintien et la couverture santé de l'usager
 - représentant plus de **574 900 €** en 2013.

DISPOSITIFS DU SERVICE INSERTION ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL (SUR ORIENTATION D'UN TRAVAILLEUR SOCIAL)

- > dispositif Logement permettant aux familles en difficulté ou aux femmes victimes de violences familiales d'accéder à un hébergement temporaire
- **19 familles** accompagnées en 2013

- > dispositif Jeunes offrant un soutien aux usagers rochelais de 18 à 25 ans qui rencontrent des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle
- **279 jeunes** accueillis en 2013
- > dispositif rSa (revenu de Solidarité active) déployé par l'État et le département auquel le CCAS s'associe pour accompagner les bénéficiaires du rSa-socle, seuls, en couple et domiciliés sans enfant dont l'ouverture des droits est assurée par la Caisse d'allocations familiales (CAF)
- **163 personnes** accompagnées en 2013
- > dispositif Accompagnement Éducatif Budgétaire (AEB) qui aide les usagers rencontrant des difficultés financières à gérer leur budget et, en cas de nécessité, à monter les dossiers de surendettement et les demandes de prêts.
- **262 personnes** accompagnées en 2013

12
agents

EFFECTIFS DU SERVICE INSERTION ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

17
agents

EFFECTIFS DU SERVICE INTERVENTIONS SOCIALES

PERSONNES ÂGÉES

LE CCAS, GESTIONNAIRE D'ÉTABLISSEMENTS POUR PERSONNES ÂGÉES,

.....

Le CCAS de La Rochelle met en œuvre des moyens pour accueillir les personnes âgées, notamment dépendantes au sein des cinq établissements spécialisés (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées et Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) en hébergement temporaire ou définitif et en accueil spécifique pour les personnes touchées par la maladie d'Alzheimer.

.....

EHPAD DES MINIMES

- > établissement situé à proximité du port de plaisance de La Rochelle, de la plage des Minimes et du parc des Pères, dans un environnement agréable qui permet d'apprécier les charmes de l'océan toute l'année
- > 64 logements (60 logements réservés à l'hébergement permanent et 4 logements dédiés à l'accueil temporaire)
- > l'établissement accueille des personnes valides et dépendantes.

EHPA / EHPAD DU CHAMP DE MARS

- > établissement situé dans un parc non clos de murs accueillant une magnifique roseraie et un kiosque à musique. Proche du centre-ville, il offre aux résidents la possibilité de se promener dans un environnement agréable et de maintenir une véritable vie sociale
- > 90 logements (58 logements en foyer-logement -EHPA- et 32 chambres en EHPAD).

EHPAD DE MASSIOU

- > établissement situé dans un quartier agréable proche du centre-ville historique de La Rochelle et bénéficie de l'environnement privilégié d'un parc clos de murs de 3 500 m²
- > 48 logements (44 logements réservés à l'hébergement permanent et 4 logements dédiés à l'accueil temporaire).

EHPA / EHPAD DE PORT-NEUF

- > inauguration du nouvel établissement de Port-Neuf le 04 mai 2013
- > offre complémentaire d'hébergement de 86 nouvelles places
- > 30 logements en EHPA pour personnes valides et 56 chambres en EHPAD pour personnes dépendantes (36 places en unité d'hébergement classique et 20 places réservées aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer dans une Unité sécurisée).
- > 4 places réservées à l'accueil temporaire (2 en EHPA et 2 en EHPAD).

RÉHABILITATION DE L'EHPA LÉONCE-VIELJEUX (2014-16)

- > EHPA construit en 1972
- > 60 logements (type 1) et espaces de vie (restauration, loisirs...) existants mais à réhabiliter
- > surface totale de 2860 m² répartie sur trois niveaux
- > réhabilitation totale s'appliquant à l'ensemble des logements, des parties communes, aux installations électriques, à la plomberie et à l'isolation
- > création de nouveaux espaces (salon de coiffure, vestiaire supplémentaire pour le personnel, chambre de veille, buanderie pour



EHPAD de Massiou

- les résidents et le personnel, atelier de maintenance et extension du parking)
- > accueil des résidents prévu pour le début 2016, au terme d'environ deux ans de travaux
- > budget prévisionnel total du chantier s'élevant à 4 404 000 €.

■ EFFECTIFS
DANS LES
ÉTABLISSEMENTS

191 agents
DONT **40**
remplaçants

■

SERVICES D'AIDE À DOMICILE

LE CCAS, FACILITATEUR DU MAINTIEN À DOMICILE

Le CCAS intervient dans le quotidien des Rochelais âgés et/ou en situation de handicap. Il offre donc des services d'aide à domicile adaptés à toutes les situations.

18 agents

EFFECTIFS DU SSIAD ET DU SERVICE DE TÉLÉSOLIDARITÉ

131 agents

EFFECTIFS DES SERVICES PRESTATAIRE ET MANDATAIRE D'AIDE À DOMICILE

SERVICE PRESTATAIRE D'AIDE À DOMICILE

- > service qualifié de « prestataire » car le CCAS est l'employeur du personnel qualifié adressé au domicile des usagers
- > activité particulièrement importante du CCAS, qui s'inscrit dans un contexte d'évolution des besoins de la population âgée souhaitant prioritairement rester à domicile
- > service concernant principalement les personnes dépendantes bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie ou de la Prestation de Compensation du Handicap (59% des usagers du service)
- > **1011** personnes servies au total en 2013
- > mise en place d'un dispositif de télégestion (appel d'offre en 2013), au moyen de smartphones mis à la disposition des intervenantes, permettant une gestion en temps réel des prestations offertes aux usagers.

SERVICE MANDATAIRE D'AIDE À DOMICILE

- > service qualifié de « mandataire » car l'usager est employeur de l'intervenante et le service des emplois familiaux du CCAS est mandaté pour soulager le demandeur de toutes les démarches (contrat de travail, bulletins de salaire, déclaration à l'URSSAF...)
- > mise en relation de l'usager avec une professionnelle par un instructeur du CCAS.
- > **117 000** heures servies par **175 employées de maison** pour le compte de **529 employeurs** en 2013.



Accueil du SAD – avenue Carnot

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD)

- > service permettant aux personnes âgées de profiter de la présence et des qualifications d'un professionnel pour les actes essentiels et les soins infirmiers
- > auxiliaires de soin travaillant en lien avec des infirmières libérales ayant signé une convention avec le CCAS
- > capacité maximale de ce service fixée à **50 places** (selon l'arrêté d'autorisation de l'Agence régionale de santé)
- > moyenne d'âge élevée des patients (86 ans).

SERVICE DE TÉLÉSOLIDARITÉ

- > système d'appel qui rompt l'isolement et pare aux urgences rencontrées par les demandeurs abonnés
- > appareil (médaillon) raccordé au téléphone qui permet d'entrer en conversation directe avec des conseillers d'assistance en cas de besoin
- > nombre stable des abonnés du service **293** en 2013
- > moyenne d'âge des abonnés élevée (86 ans)
- > renouvellement du marché public (Mondial Assistance) en 2011.

CLIC / SERVICE DES RETRAITÉS - PÔLE HANDICAP - PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

— LE CCAS, CRÉATEUR DE LIEN SOCIAL

Le CCAS apporte des réponses personnalisées aux usagers rochelais dans le cadre du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique) et du Service des retraités associé, ainsi qu'à travers les dispositifs d'information et d'accompagnement du Pôle handicap et du Programme de réussite éducative (PRE).

4 agents

EFFECTIFS
DU CLIC ET
DU SERVICE DES
RETRAITÉS

2 agents

EFFECTIFS
DU PÔLE
HANDICAP

4 agents

EFFECTIFS DU
SERVICE
PROGRAMME
DE RÉUSSITE
ÉDUCATIVE

CLIC

- > service important au regard du vieillissement accru de la population à l'horizon 2020 (prévisions de l'Analyse des Besoins Sociaux)
- > fréquentation stable se situant à environ **1000** contacts par an
- > **290** prises en charge par an (la majorité des demandes concernant les services de maintien à domicile)
- > rôle important dans l'organisation des échanges avec les partenaires locaux et le développement de projets (Maison d'accueil et d'informations des associations, halte relais Alzheimer...)
- > organisation d'un colloque annuel de réflexion (exemple : « A tout âge, vivre et habiter ensemble »)
- > participation à la création d'un réseau gérontologique, prévu dans le cadre du Contrat local de santé et financé par l'Agence régionale de santé.

SERVICE DES RETRAITÉS

- > rôle prépondérant du service dans la lutte contre l'isolement
- > **2700** contacts par an
- > **35** ateliers par an
- > **400** personnes âgées participant chaque année aux ateliers, animations et sorties
- > nouveaux ateliers développés autour des thèmes de la mémoire et du bien vieillir
- > organisation de voyages destinés aux personnes aux faibles ressources et/ou nécessitant un accompagnement.

PÔLE HANDICAP

- > point d'accueil et d'information
- > suivi de dossiers complexes nécessitant, au-delà de la simple information, un accompagnement personnalisé
- > travail en partenariat avec le service de l'Aide sociale, la Maison départementale des personnes handicapées, le réseau de santé mentale, le service de Santé publique de la Ville...
- > mise en place, depuis 2005, d'un dispositif d'aide au transport (30 voyages mensuels sur le réseau de transport conventionnel ou adapté) destiné aux personnes bénéficiant de l'Allocation aux adultes handicapés.
- > **1295** bénéficiaires en 2013

PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)

- > actions et accompagnements individuels ou collectifs développés en fonction des besoins des enfants de 2 à 16 ans avec l'adhésion des parents et la participation des partenaires locaux (éducation, santé, action sociale-prévention, loisirs, parentalité)
- > actions à destination des enfants (une majorité de jeunes de moins de 12 ans) dans le cadre de la politique sociale menée par la Ville et en particulier le CUCS (Contrat urbain de cohésion sociale)
- > complément aux actions menées par l'Éducation nationale s'articulant autour du Projet éducatif local (PEL).
- > **330** enfants accompagnés en 2013

SERVICES RESSOURCES

LES SERVICES RESSOURCES INDISPENSABLES AU FONCTIONNEMENT INTERNE DU CCAS QUI TRAVAILLENT EN COLLABORATION ÉTROITE AVEC LES SERVICES DE LA VILLE

.....
Le CCAS de La Rochelle dispose de moyens internes lui permettant de porter pleinement ses missions. Il s'inscrit dans le cadre des solidarités que la ville met en œuvre quotidiennement
.....

6 agents
EFFECTIFS DES
SERVICES
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
/ DOCUMENTATION -
ARCHIVES /
COMMUNICATION



11 agents
EFFECTIFS
DE LA DIRECTION
DES RESSOURCES
HUMAINES



A CE JOUR : SECRÉTARIAT GÉNÉRAL / DOCUMENTATION - ARCHIVES / COMMUNICATION

- > suivi administratif des instances officielles, secrétariat de la Direction générale, service courrier
- > gestion documentaire et gestion des archives (dispositif d'archivage électronique mis en place en 2013) assurées par le service Documentation – Archives, permettant aux agents du CCAS et de la Ville d'accéder simultanément aux documents en ligne
- > actions de communication externe (identité visuelle, nouveau site internet, création de documents...) et interne (intranet e-Tem mutualisé Ville/CCAS, journal interne bimestriel...) réalisées par le service Communication.

INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

- > gestion d'un parc de 110 ordinateurs, 80 imprimantes et 10 serveurs (installation et maintenance), et gestion des réseaux informatique et téléphonique par le service Informatique et Télécommunications
- > installation et suivi d'applications informatiques spécifiques (Perceval et Lancelot pour la gestion de l'aide à domicile, Civitas pour la gestion du personnel, Circéa et Calisto pour la gestion de la comptabilité, Millésime pour l'Aide Sociale, Arlequin pour le service Mandataire, Pyramis pour les établissements pour personnes âgées, Apozem pour infirmiers à domicile, Logiclic pour le CLIC, Dotelec

pour la gestion du courrier et Titan pour les établissements pour personnes âgées dépendantes)

- > création en 2013 d'un réseau interconnectant les neuf sites du CCAS au sein d'un seul et même Réseau Privé Virtuel (« VPN ») offrant une connexion simultanée à la messagerie et au serveur, favorisant un accès à de nouvelles informations et aux tableaux de bord.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- > gestion des effectifs du CCAS (477 personnes, permanentes et non permanentes en 2013), du recrutement et de la paie assurée par la Direction des Ressources humaines
- > participation à la mission du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et du Comité technique (CT)
- > formalisation d'un plan de formation pluriannuel à destination des agents
- > mise en place d'études ponctuelles telles que celle concernant les modes de déplacement des agents CCAS menée en 2013.



4 agents
EFFECTIFS
DU SERVICE
INFORMATIQUE ET
TÉLÉCOMMUNICATIONS



FINANCES

- > gestion de 8 budgets (un budget principal et 7 budgets annexes) et suivi de deux procédures budgétaires (M22 et Budget général) par le service des finances
- > prise en charge de 15 000 écritures et de 4 800 factures
- > procédure contradictoire avec l'Agence régionale de santé et le Conseil général sur 7 budgets annexes
- > gestion d'une comptabilité analytique
- > Mise en place et envoi automatique d'états financiers adaptés aux besoins des services via business object
- > planification des temps forts de la procédure budgétaire (lettre de cadrage, réunions d'arbitrage, point intermédiaire de situation budgétaire en juin, décisions modificatives)
- > animation d'un réseau de référents comptables au sein des services
- > mise en place de tableaux de bord permettant de suivre l'activité des services et la masse salariale
- > dispositif de centralisation, d'enregistrement et de numérisation des factures et de suivi des délais de paiement.
- > Mise en place de la dématérialisation des pièces comptables

MARCHÉS PUBLICS

- > Planification et passation des marchés publics
- > Rédaction de toutes les pièces de marché en liens avec les services bénéficiaires
- > Suivi financier des marchés publics
- > Suivi des contrats (38 contrats globaux suivis en 2013 (188 en multi-sites).
- > Missions d'Acheteur public et suivi de l'investissement
- > Gestion du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)

PATRIMOINE

- > prise en charge de l'entretien des 10 sites du CCAS dont 5 Etablissements pour personnes Agées.
- > plus de 300 demandes d'interventions formalisées /par an
- > environ 60 logements réhabilités dans les établissements pour personnes âgées chaque année.



Siège du CCAS – 31 rue Amelot

5 agents
finances

1 agent
marchés public

8 agents
patrimoine

14 agents
**EFFECTIFS
DES SERVICES FINANCES
/ MARCHÉS PUBLICS /
PATRIMOINE**

ASPECTS FINANCIERS

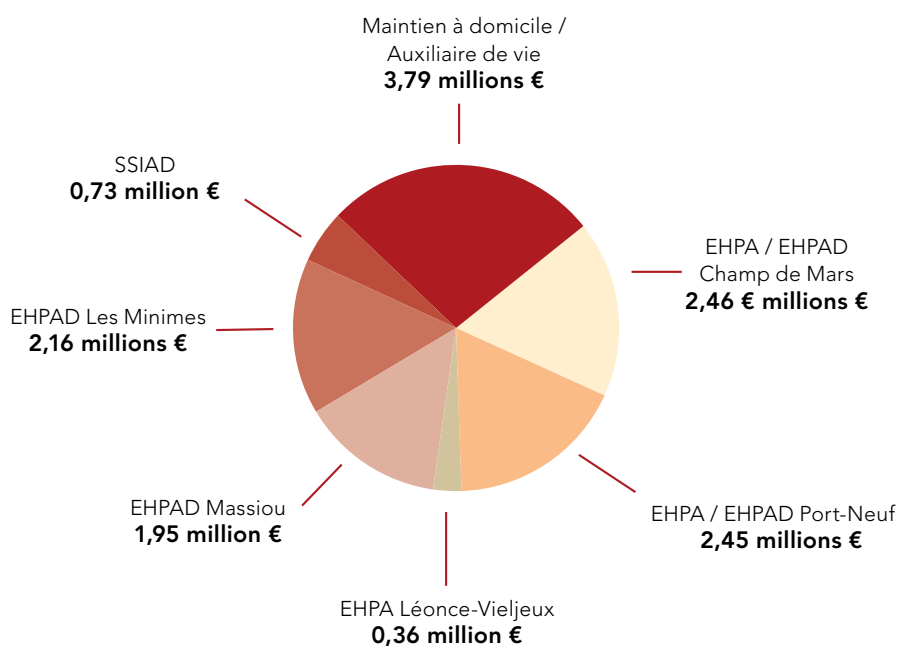
BUDGET GÉNÉRAL EN 2013
24,4 millions € de budget général dont 23,3 millions € de fonctionnement (96%) et 1,1 million € d'investissement (4%).

BUDGET PRINCIPAL EN 2013
10,5 millions € de budget principal qui regroupe l'activité des services fonctionnels (Direction générale, Ressources humaines, Finances, Informatique, Secrétariat général), le budget des services de l'Action sociale (aides facultatives, subventions aux associations, dispositif logement), certaines activités en lien avec les personnes âgées (Télesolidarité, Service d'aide à domicile mandataire, accueil de jour, CLIC/Service des retraités) et les activités liées au handicap.

DETTE EN 2013
Annuité de la dette (23 000 € de remboursement du capital et d'intérêts) représentant 0,1% des recettes réelles de fonctionnement.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET RECETTES EN 2013
Transfert de la filière Petite enfance vers les services de la Ville de La Rochelle, ouverture d'un nouvel établissement d'hébergement pour personnes âgées (Port-Neuf) et fermeture de l'établissement Léonce-Vieljeux à l'occasion de sa réhabilitation.

BUDGETS ANNEXES EN 2013



ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX (ABS)

— L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX, OUTIL DE DÉFINITION DE LA POLITIQUE DE SERVICE PUBLIC DU CCAS

L'article R. 123-1 du code de l'action sociale et des familles impose depuis 1995 aux Centres communaux et intercommunaux d'action sociale de procéder chaque année à une Analyse des besoins sociaux (ABS) de l'ensemble de la population dont relèvent leurs actions, et en particulier des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en situation de précarité.

En menant cette ABS, le CCAS de La Rochelle s'est fixé comme objectif de collecter des informations auprès de l'ensemble des acteurs intervenant en matière d'action sociale sur le territoire (en particulier en direction des jeunes de 18 à 25 ans et des personnes âgées de 80 ans et plus). Il appuie également sa démarche sur l'ABS réalisée en 2011 par l'Inter-CCAS de l'agglomération qui a permis d'obtenir des premières informations sur les politiques et actions menées dans les 18 communes de la CdA.

Les trois étapes de réalisation d'une Analyse des besoins sociaux

- > un **diagnostic social communal** permettant de définir les situations et les dynamiques sociales existant sur le territoire, d'étudier les types de populations et d'identifier les enjeux de la politique sociale locale
- > une **évaluation des politiques sociales locales** permettant d'identifier les acteurs des politiques sociales locales, leurs actions et interactions, de mesurer l'adéquation entre politiques ou actions menées et besoins identifiés et d'estimer les écarts entre besoins et offres, actuels et à venir
- > la **formulation de préconisations**, sur la base du diagnostic et de l'évaluation, ayant pour ambition d'améliorer l'action de l'ensemble des acteurs.

La phase de diagnostic social communal s'est déroulée entre sep-

tembre et décembre 2013. La phase d'évaluation des politiques sociales locales a été menée entre janvier et mars 2014. Les premières préconisations ont été élaborées au cours du second trimestre 2014.

Les instances impliquées dans la réalisation de l'ABS

- > un **comité technique** validant les grandes phases de la réalisation de l'ABS composé, en plus des consultants du cabinet d'étude en charge du projet, de techniciens de la Ville, de la CdA et du CCAS
- > un **comité de pilotage**, instance décisionnelle composée d'élus de la Ville et de la CdA, du Directeur général et d'administrateurs du CCAS, du Directeur général de la CdA, du Directeur général des services de la Ville et du Directeur général de l'OPH de l'agglomération, qui fixe les enjeux stratégiques et vérifie la pertinence de la réponse apportée par le travail du prestataire
- > une **commission prospective – Projet ABS** interne au CCAS
- > le **comité de direction** du CCAS

Les premières informations sur la situation communale

Le diagnostic social communal, première étape du travail réalisé dans le cadre de l'ABS, apporte des premiers enseignements sur la situation :

- > ville centre de l'agglomération, La Rochelle tend à se fondre, démographiquement et socio-économiquement, dans la situation de

la première ceinture du territoire de la CdA et à donner des **signes d'accroissement potentiel des inégalités sociales**

- > alors que la densité démographique reste très importante en centre-ville, la population de La Rochelle baisse en périphérie, les familles avec enfants s'éloignant vers d'autres communes par choix de vie ou par souci économique

- > l'**hétérogénéité** entre quartiers s'accroît creusant un fossé entre le phénomène de « **gentrification** » qui touche certaines zones et la paupérisation qui progresse dans les autres

- > certaines populations plus fragiles, telles que les **familles monoparentales**, tendent à se concentrer autour et dans La Rochelle

- > du fait de l'activité économique concentrée et de la délocalisation des ménages vers les communes périphériques, **les déplacements domicile-travail augmentent**

- > malgré une présence étudiante importante qui permet au nombre des 15-25 ans de rester stable, **la population vieillit tendanciellement** (doublement de la population des 80 ans et plus)

- > subissant en particulier l'arrivée de retraités aux revenus supérieurs à la moyenne, **le nombre d'actifs baisse**

- > **le patrimoine locatif de La Rochelle est particulièrement important**, qu'il soit privé (mode prédominant) ou HLM.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA ROCHELLE

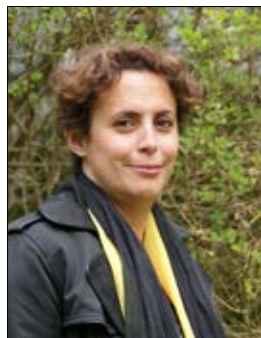


Jean-François Fontaine
Président

MEMBRES ÉLUS



Nathalie Garnier
Vice-Présidente



Soraya
Ammouche-Milhiet



Michel Carmona



Sophorn Gargoulaud



Nadège Désir



Séverine
Aouach-Baverel



Jean-Michel Mauvilly



Dominique Hébert



MEMBRES NOMMÉS



Joseph Brochet



Anne-Marie Baudon



Nelly Carré



Claude Boisson



Marie-Bernadette
Gauthier-Vatré



Sonia Ahehehinou

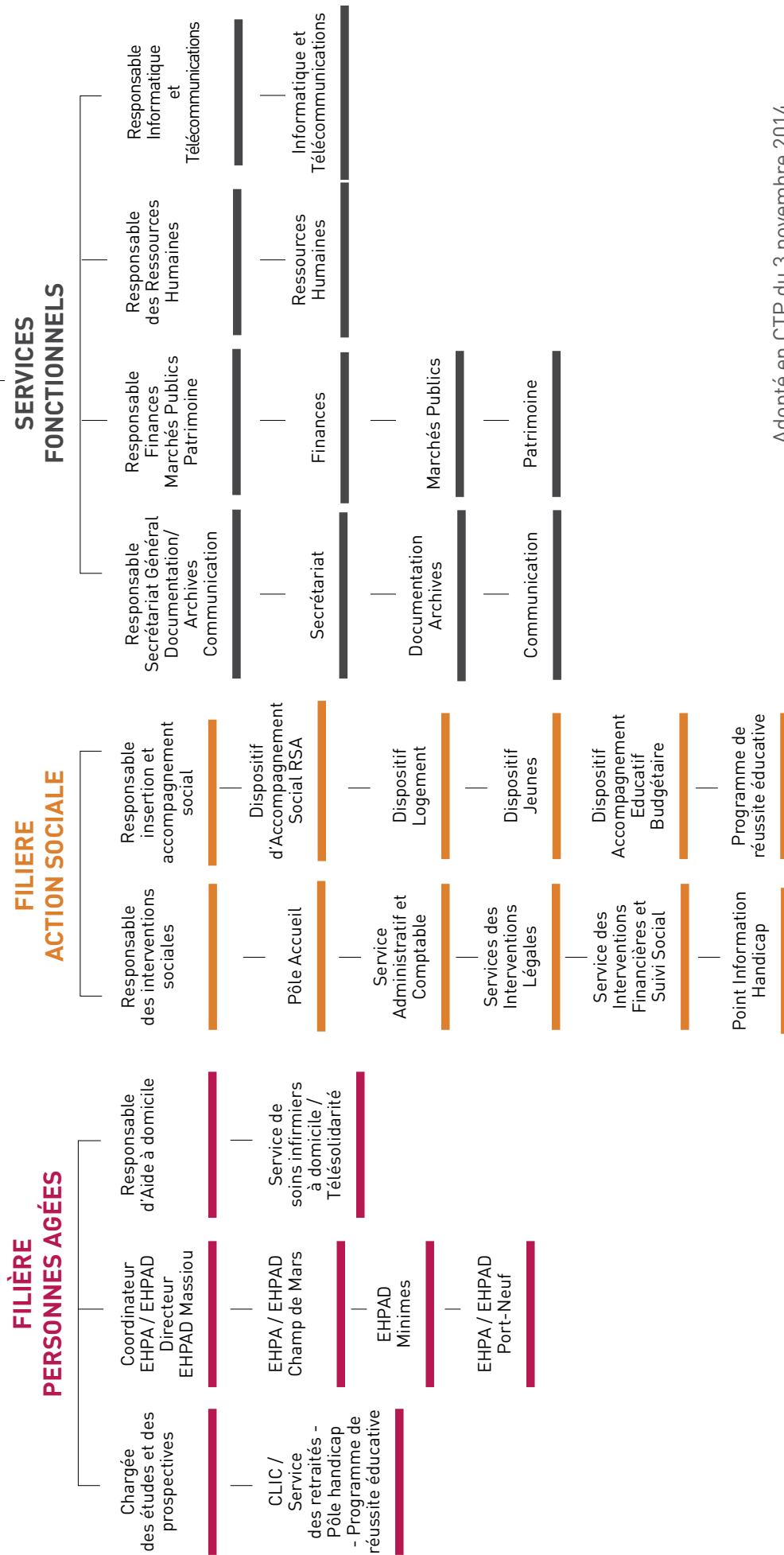


Bernard Parage



Jean-Bernard Hareng

DIRECTEUR GÉNÉRAL



Adopté en CTP du 3 novembre 2014

& CONTACTS ÉTABLISSEMENTS

① **CCAS de La Rochelle (siège social)**

31 rue Amelot - BP 80536
17022 La Rochelle cedex 1
Tél. 05 46 35 21 00
contact@ccas-larochelle.fr

② **Service Action sociale**

31 rue Amelot
17000 La Rochelle
Tél. 05 46 35 21 00

③ **Service des retraités - CLIC**

11 rue Bletterie
17000 La Rochelle
Tél. 05 46 28 35 35
clic.retraites@ccas-larochelle.fr

④ **Service Aide à domicile**

151 avenue Carnot
17000 La Rochelle
Tél. 05 46 27 53 00
aideadomicile@ccas-larochelle.fr

⑤ **Service des soins infirmiers à domicile**

27 ter quai Maubec
17000 La Rochelle
Tél. 05 46 31 34 20
ssiad@ccas-larochelle.fr

⑥ **Télesolidarité**

27 ter quai Maubec
17000 La Rochelle
Tél. 05 46 31 34 13
telesolidarite@ccas-larochelle.fr

ÉTABLISSEMENTS POUR PERSONNES ÂGÉES

⑦ **EHPAD – EPHAD Champ de Mars**

Avenue du Champ de Mars
17000 La Rochelle
Tél. 05 46 00 21 76
epa.mars@ccas-larochelle.fr

⑧ **EHPAD les Minimes**

2 rue Lucile
17000 La Rochelle
Tél. 05 46 45 84 70
epa.minimes@ccas-larochelle.fr

⑨ **EHPAD Massiou**

4 rue Massiou
17000 La Rochelle
Tél. 05 46 28 09 01
epa.massiou@ccas-larochelle.fr

⑩ **EHPA – EHPAD Port Neuf**

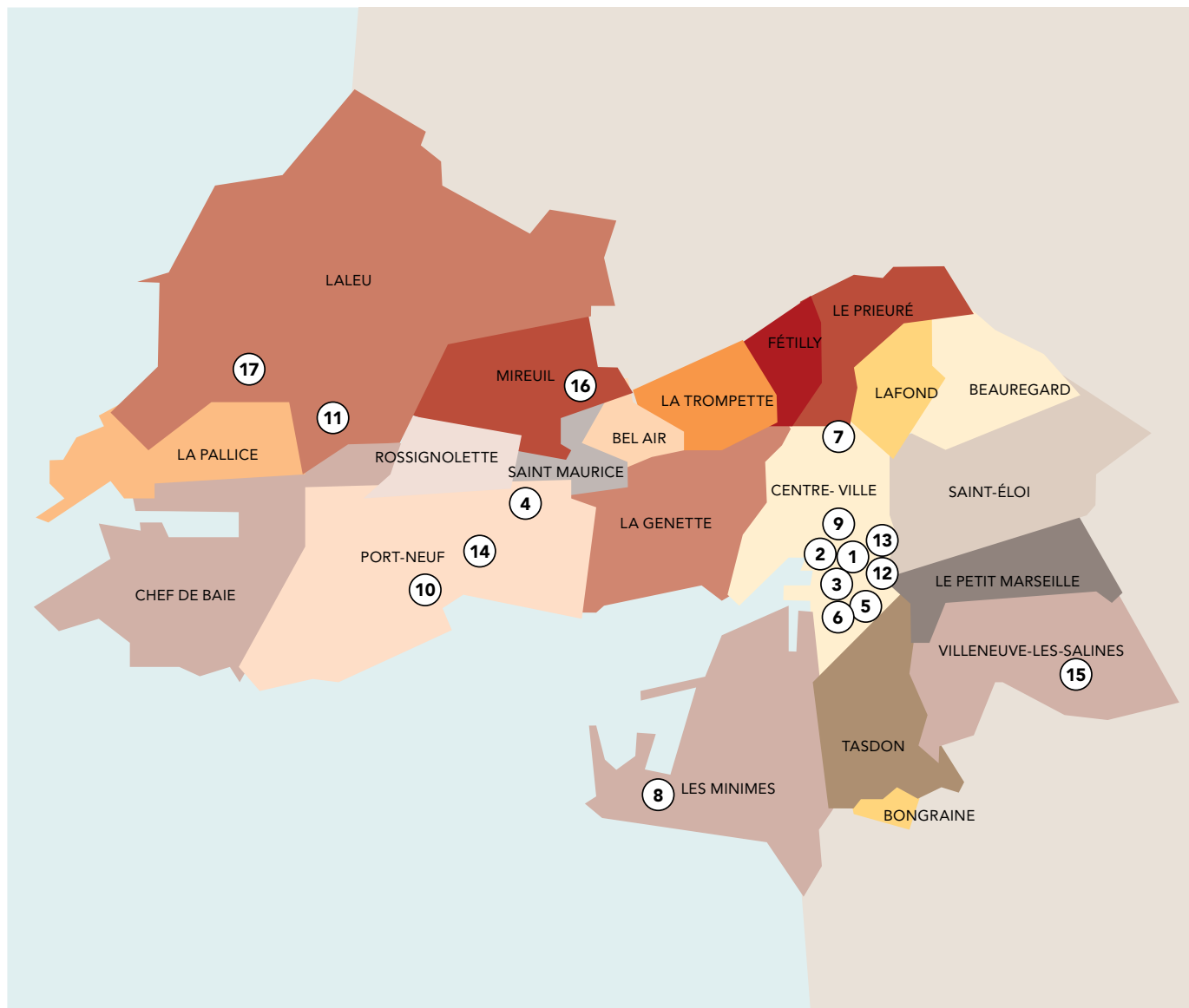
69 boulevard Aristide Rondeau
17000 La Rochelle
Tél. 05 46 27 40 00
epa.portneuf@ccas-larochelle.fr

⑪ **EHPA Léonce-Vieljeux**

(en cours de rénovation – réouverture début 2016)
1 avenue Raymond Poincaré
17000 La Rochelle

⑫ **Point Information Handicap**

31 rue Amelot
17000 La Rochelle
Tél. 05 46 35 21 44



13 Programme de Réussite Éducative

5 ter rue des Fonderies
17000 La Rochelle
Tél. 05 46 30 53 00

**PERMANENCES
DANS LES QUARTIERS**

14 Port-Neuf

Maison de quartier
Place de l'Île de France
Permanence le jeudi de 9h30 à 11h30
Tél. 05 46 43 51 49

15 Villeneuve-les-Salines

Centre social
Permanence le vendredi de 9h30 à 11h30
Tél. 05 46 44 16 58

16 Mireuil

Mairie annexe
La Passerelle
Permanence le mardi de 14h à 16h30
Tél. 05 46 42 35 17

17 Laleu - La Pallice

Mairie de Laleu - 2 rue de la Muse
Permanence le lundi de 14h à 16h
Tél. 05 46 42 66 80

www.ccas-larochelle.fr



CHARTRE DES VALEURS COMMUNES DU CCAS DE LA ROCHELLE (extraits)

La charte des valeurs communes du CCAS présente les principes sur lesquels repose son action à destination des Rochelais et les moyens mis en œuvre pour répondre aux besoins des publics défavorisés de la commune.



Principes fondamentaux

« Le Centre Communal d'Action Sociale de La Rochelle est un service public. Il s'adresse indistinctement à tous les Rochelais. »

« La laïcité, principe de tolérance, permet à chacun de posséder ses propres convictions et son libre arbitre, en cantonnant à sa sphère privée ses conceptions religieuses ou métaphysiques. »

« L'universalisme accorde la même importance à tout citoyen quelles que soient ses origines ou ses particularités éventuelles. »

« Le CCAS garantit le respect et la dignité de toute personne qui s'adresse à ses services. Il se donne pour objectif d'aider chaque personne qui le sollicite à être acteur de son projet. »

« Le Centre Communal d'Action Sociale de La Rochelle informe de manière accessible tous les publics des aides, actions et accompagnements qu'il développe. Il accueille et écoute toute personne qui s'adresse à ses services et apporte une réponse individualisée à chaque demande. »

« Le CCAS participe à la lutte contre les exclusions en maintenant ou restaurant le lien social. Il favorise cohésion et mixité sociale notamment à travers l'accès aux services qu'il gère. »

« Le CCAS agit sur l'ensemble du territoire de la ville de La Rochelle. Sur la base de l'observation et du diagnostic social, il participe à l'élaboration et à la réalisation d'une action sociale déclinée dans chaque quartier. »



Principes de fonctionnement

« L'action du CCAS repose sur les orientations politiques retenues par son conseil d'administration par délégation du conseil municipal. Les cadres du CCAS sont chargés de la mise en œuvre des orientations, des délibérations ou décisions prises par le conseil d'administration. »

« Les cadres du CCAS sont garants des valeurs définies par le conseil d'administration. Ils assurent la cohérence des interventions entre elles et avec les orientations générales du CCAS. »

« Un respect mutuel doit régir le comportement de tous, quelle que soit sa position, agent, cadre ou administrateur. Ce respect est dû à chacun.

Chaque agent doit avoir pour souci constant le devoir de probité et de confidentialité qui sont attachés au statut de fonctionnaire. »

CCAS de La Rochelle

31 rue Amelot - BP 80536
17022 La Rochelle cedex 1
Tél. 05 46 35 21 00
contact@ccas-larochelle.fr